

**COMMUNE DE CAMPUAC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2023**

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 11  
Vote : Pour 11 contre 0  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Date de la convocation : 27/10/2023  
Date de publication : 03/11/2023

**L'an deux mille vingt-trois, le 2 novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.**

**Présents :** Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume DELBOUIS, Guillaume GIROU, Jacques ABRIEUX, Christophe BARRIE, Aurélie DESMAZES, Vanessa GROS, Nathalie LELOUP, Mathieu PRADALIER et Adeline VERNHES

Vanessa GROS est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Lancement de la réhabilitation du quillodrome de Campuac**

Monsieur le Maire rappelle que la Halle polyvalente-quillodrome a été construite au début des années 1990 et nécessite des travaux de réhabilitation de sa toiture. Depuis le mois d'avril 2023, une équipe pluridisciplinaire d'Aveyron Ingénierie accompagne la Commune de CAMPUAC dans la réflexion sur ce projet.

Il est nécessaire à présent avec l'appui de l'étude réalisée par Aveyron Ingénierie de définir le scénario retenu dans le cadre de la réhabilitation du quillodrome.

Le quillodrome de Campuac est doublement unique : par l'aventure humaine fédératrice qu'a constitué la construction de ce bâtiment de 5000 m<sup>2</sup> par les habitants bénévoles de Campuac et par le fait qu'aujourd'hui il est le « temple des quilles » dans le Département de l'Aveyron étant le seul lieu clos et couvert pouvant accueillir une compétition de quilles de huit avec ses vingt jeux. La vocation principale de ce bâtiment est la pratique des quilles et tous autres sports pouvant se faire dans ce lieu comme la pétanque, le tir à l'arc ...

Il convient de définir l'ensemble des travaux retenus et les options éventuelles pour consulter un maître d'œuvre chargé dans un premier temps du chiffrage du projet. Le chiffrage de l'avant-projet par le maître d'œuvre est un document nécessaire pour déposer les demandes de subventions dont notamment la demande de fonds vert.

La réhabilitation de la toiture est incontestablement la priorité de ce projet. Il s'agit du remplacement de la couverture, du désamiantage, du renforcement de la charpente. Ces travaux amélioreront l'existant avec un confort d'usage thermique et acoustique.

Différentes options sont faisables et feront l'objet d'une étude globale de l'aménagement du site :

- Adaptation du quillodrome avec création d'une extension
- Aménagement des extérieurs
- Optimisation de la surface de toiture avec le photovoltaïque : avec deux options possibles :
  - o Mise à disposition de la toiture

Accusé de réception en préfecture  
012-211200498-20231102-02112023\_202326-DE  
Reçu le 03/11/2023

Les conseillers municipaux sont tous conscients qu'il est nécessaire de faire des travaux de rénovation du quillodrome et de l'intérêt d'étudier le projet dans sa globalité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Campuac décide de lancer le projet de réhabilitation du quillodrome de Campuac, d'étudier le projet dans sa globalité avec en priorité la réhabilitation de la couverture et de façon optionnelle les aménagements liés : adaptation et création d'une extension, aménagements extérieurs et projet photovoltaïque et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

**Thierry GOMON,**  
**Maire**

Vanessa GROS  
Secrétaire de séance

